

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE2025

présenté par
M. Moreau, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 2, substituer à la seconde occurrence du mot :

« prévue »

le mot :

« fixée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.